



Esquibien, le 18 avril 2014

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le 7 avril s'est tenue en mairie d'Audierne une réunion d'information et d'échanges dans le cadre de l'enquête publique relative à un projet d'extraction de sable coquillier au large de l'île de Sein.

A cette occasion, vous nous avez expliqué le dispositif mis en œuvre pour cette enquête publique qui se terminera le 18 avril prochain à 17h.

Au cours de cette réunion, le porteur de projet, les Sabliers de l'Odet, a largement expliqué à l'assistance, l'intérêt de la démarche entreprise aidé en cela par le bureau d'études Creocan ayant produit le dossier technique justifiant la demande d'extraction.

Aux dires du pétitionnaire, le projet d'extraction concerne une zone de 20 ha sur les 104 ha de la concession, à l'ouest de l'île de Sein, dénommée dune de Kafarnao. Il s'agit d'extraire du sable coquillier réputé destiné à l'industrie agroalimentaire bretonne, notamment comme adjuvant d'alimentation pour les poules pondeuses (renforcement de la coquille des œufs).

Au fil des présentations, un certain nombre de points sont ressortis.

- Le projet, pour les Sabliers de l'Odet, « reste d'ampleur limitée ». Nous notons toutefois une nette augmentation (65 000 m³ par an sur 8 à 10 ans) par rapport à l'extraction qui a eu lieu dans les années passées (pour un total de 180 000 m³), et l'utilisation de moyens plus performants (suceuse, bateau de plus fort tonnage).
- Le rapport du bureau d'étude tend à indiquer que les impacts seront faibles, voire inexistantes.

Toutefois, après consultation des documents mis à disposition, notre impression générale est que cette étude d'impact, financée par le porteur de projet, est quelque peu « à décharge » pour ce dernier. Beaucoup d'approximations, des affirmations sans fondement, et un manque d'observations in situ (le rapport se base sur diverses études existantes dont la pertinence n'est pas en l'occurrence établie). Par exemple, l'affirmation que la ressource est « renouvelable » semble particulièrement péremptoire et nullement documentée.

Il nous est difficile également d'adhérer à l'affirmation que l'arasement de 8 à 9 mètres de cette dune n'aura aucune incidence sur le risque majeur de submersion de l'île de Sein. Quand on connaît l'importance des hauts fonds en matière d'amortissement des vagues, il nous paraît pour le moins hasardeux de modifier un équilibre déjà bien fragile.

De la même façon, ce projet risque de contrarier les expérimentations prévues dans cette zone en matière d'énergies marines renouvelables... enjeux qui nous semblent bien plus fondamentaux que le durcissement des coquilles d'œufs de poules élevées en batteries...

Le récit de certains pêcheurs, notamment de l'île de Sein, était édifiant : cette zone fut dans le passé un riche vivier où les pêches étaient abondantes. Au fil des ans, par l'effet conjugué de l'extraction des sables coquilliers et aussi d'une surpêche par les chalutiers, cette zone est devenue beaucoup moins riche.

L'inclusion de la zone dans le Parc Naturel Marin d'Iroise avait été vue par beaucoup comme l'opportunité de faire revivre cet espace dunaire sous-marin, **en ne pratiquant là qu'une pêche raisonnée bénéficiant à l'économie locale, et en préservant la dune de toute nouvelle agression, permettant ainsi à son écosystème de se reconstituer naturellement au fil des ans.**

Pour l'ASELE, ce projet est particulièrement malvenu dans une zone qui, du fait de son inclusion dans le périmètre du Parc Naturel Marin d'Iroise, ne doit faire l'objet que d'une exploitation raisonnée et respectueuse de la ressource, notamment dans un secteur sensible comme celui de l'île de Sein.



Jean-Pierre PALU
Président de l'ASELE



Patrick DELAFON
Vice-président de l'ASELE

Note sur l'ASELE

L'Association pour la Sauvegarde de l'Environnement et du Littoral d'Esquibien a pour vocation le développement et la sauvegarde du patrimoine côtier et naturel de la commune d'Esquibien, dans le Cap Sizun, Finistère. Forte d'une petite centaine d'adhérents, l'ASELE fête cette année sa dixième année d'existence.